

# La réforme postale du 1er avril 1830, le recueil et la distribution rurale

Jacques LAVIGNE

CONFÉRENCE DU 12 OCTOBRE 2019



L'introduction correspond à la mise en place de la réforme postale du 1<sup>er</sup> avril 1830 dans sa généralité. Un rappel est effectué sur la distribution du courrier avant cette réforme. Le but de celle-ci est d'établir un service de poste dans toutes les communes du royaume. Concrètement : pouvoir déposer une lettre dans une boîte proche de son domicile et bénéficier d'une distribution à domicile. Les moyens engagés sont importants avec le recrutement de 5 000 facteurs ruraux et la mise en place de boîtes aux lettres sur l'ensemble du territoire. La perception d'un décime par envoi de ou pour des communes rurales va financer cette logistique. Certains imprimés relatifs à ce nouveau service sont présentés : nomination d'un facteur rural, bulletin de tournée d'un facteur rural, part d'un facteur rural (fig. 1)... L'objet de la conférence se limite au recueil rural des correspondances ainsi qu'à la distribution rurale.

Figure 1. Part de facteur rural du 24 septembre 1852 du bureau de direction du Donjon, département de l'Allier. Le facteur rural a relevé trois boîtes durant sa tournée (lettres G, H et I), deux envois dans la première boîte, six dans la deuxième et rien dans la troisième.

(N° 688. C. M.) PART DES FACTEURS RURAUX.  
Juillet 1852.  
ADMINISTRATION DES POSTES. BUREAU de Donjon.  
SERVICE RURAL. DÉPARTEMENT de l'Allier.  
TOURNER n° 1. PART, le S<sup>r</sup> Raimond facteur rural.

DATE DU RETOUR. (Apposer et-dessous le timbre à date, le jour du retour.) DATE DU DÉPART. (Apposer et-dessus le timbre à date, le jour du départ.)

Point de réunion des parts. 0

(1) Les distributions qui ne sont pas prévues de suite dans la nuit du départ ont lieu le lendemain.

(2) Chiffres extraits de l'état d'organisation n° 677.

(3) A raison de 18 min. par kilomètre parcouru.

Nombre de communes desservies (3) (4) Nombre de kilomètres parcourus (26) (5)  
Durée normale de la tournée (7 h) (6).

Heure de retour : 3 heures minutes du soir | Heure de départ : 6 heures minutes du m.  
Durée réelle de la tournée ( ).

TABLEAU N° 1.  
Compte des taxes, certifié conjointement par le Directeur et le Facteur.

AU RETOUR DU FACTEUR.				AU DÉPART DU FACTEUR RURAL.			
Lettres recueillies et distribuables par le facteur dans la même tournée.		Lettres recueillies par le facteur, et distribuables dans la commune siège du bureau.		Objets pris au bureau ou dans son arrondissement rural, et destinés pour ces arrondissements.		Journées et imprimés affranchis au bureau.	
Nombre (en toutes lettres). 1	Taxe. Ir. c.	Nombre (en toutes lettres). 2	Taxe. Ir. c.	Nombre (en toutes lettres). 3	Taxe. Ir. c.		
		une		11	11	4	

Signature du Facteur, Raimond | Signature du Directeur, C. Champy

TABLEAU N° 2, destiné à recevoir l'empreinte des timbres, l'heure de la levée des boîtes, et l'indication des lettres extraites de dites boîtes.

EMPREINTE des timbres alphabétiques	HEURES de la levée des boîtes.		NOMBRES de lettres recueillies et distribuées dans chaque tournée.		EMPREINTE des timbres alphabétiques	HEURES de la levée des boîtes.		NOMBRES de lettres recueillies et distribuées dans chaque tournée.	
	Heures.	Minutes.	1	2		1	2	3	4
G	8	1	2						
H	10	10	6						
I	12								
TOTALS à reporter....					TOTALS.....				

La première partie traite des courriers territoriaux : douze parcours sont possibles avec composantes rurales, nous illustrons le plus difficile à trouver (fig. 2). Il correspond à un recueil rural dans un bureau de distribution, l'envoi est transmis à sa direction, qui retransmet à une autre direction, qui renvoie vers une de ses distributions, et au final une distribution rurale s'effectue.



Figure 2 Lettre du 17 avril 1857 recueillie dans la boîte rurale F du bureau de distribution de Vitry-la-Ville, elle transite par sa direction Châlons-sur-Marne. La lettre est transmise au bureau de direction de Sainte Menehould puis envoyée à Auve qui est sa distribution pour être distribuée à Herpont.

La seconde partie traite des courriers de proximité, quinze parcours sont possibles avec composantes rurales, nous illustrons un de ces parcours avec le cas d'une lettre du deuxième échelon de poids (fig. 3). Il correspond à un recueil rural dans un bureau de direction, puis une distribution rurale dans un hameau de cette direction. Dans ce cas précis le décime rural n'est pas dû et le timbre « CL » (correspondance locale) est réglementairement apposé.



Figure 3 Lettre du 23 janvier 1839, du deuxième échelon de poids taxée à 2 décimes, recueillie au bureau de direction d'Issoire à destination de Champeix qui est un hameau de cette direction. Le timbre « CL » est frappé en rouge pour indiquer que sur ce type de parcours le décime rural n'est pas dû.